

CONSEIL DE DIRECTION
PROCÈS VERBAL
de la séance du 9 décembre 2013

Présents

Olivier BORRAZ, Renaud DEHOUSSE, Florence HAEGEL, François HEILBRONN,
 Daniel MUGERIN, Vincent MARTIGNY
 Paul BERNARDET, Pierre BORNAND, Josselin MARC, Raphaëlle REMY-LELEU, Antonin
 THYRARD, Maxime BUREAU, Samuel LE JOYEUX
 Catherine BLANC, François-Antoine MARIANI

Absents ou excusés

Gaspard GANTZER (procuration à François-Antoine MARIANI), Laurent GERMAIN (procuration à François-Antoine MARIANI), Maxime REGNERI (procuration à Paul BERNARDET), Thierry CADART (procuration à Florence HAEGEL), Jean-Claude CASANOVA (procuration à Louis SCHWEITZER), Catherine MAYEUR-JAOUEN (procuration à Florence HAEGEL), Laurence PARISOT (procuration à Renaud DEHOUSSE), Mme LEVEQUE (procuration à Renaud DEHOUSSE).

Assistaient à la réunion

Frédéric MION	directeur de l'Institut d'études politiques de Paris,
Charline AVENEL	secrétaire générale,
Nelly ANTOINE	représentante du recteur,
Marie RASSAT	gestionnaire, base de données
Myriam DUBOIS-MONKACHI	co-directrice de la scolarité,
Jacques de CHAMPCHESNEL	directeur de la vie universitaire,
Delphine GROUES	
Michel GARDETTE	
Julien PALOMO	
Marielle LAURIOT-PREVOST	
Pierre-Yves SUARD	
Louis SCHWEITZER	président d'honneur de Renault.

- | | |
|--|------|
| I. Avis sur la proposition de budget 2014 de l'institut d'études politiques de Paris | p.2 |
| II. Point d'information sur la réforme des statuts. | p.12 |
| III. Approbation du calendrier des élections syndicales étudiantes | p.15 |
| IV. Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 18 novembre 2013 | p.16 |
| V. Échange d'informations sur des questions diverses | p.16 |

La séance est ouverte à 8 h 27, sous la présidence de Renaud DEHOUSSE.

Renaud DEHOUSSE souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil. Il rappelle que cette séance va conduire à l'examen du projet de budget, qui a fait l'objet d'un premier débat de la Commission des finances et a abouti à la présentation d'un projet de budget révisé. Renaud DEHOUSSE remarque que la Commission des finances a montré son utilité. Il appartient désormais aux membres du Conseil, notamment ceux qui n'ont pas assisté à la Commission des finances, de prendre connaissance de ce projet de budget révisé.

Delphine GROUES donne la liste des procurations :

- Gaspard GANTZER a donné procuration à François-Antoine MARIANI
- Laurent GERMAIN a donné procuration à François-Antoine MARIANI
- Maxime REGNERI a donné procuration à Paul BERNARDET
- Thierry CADART a donné procuration à Florence HAEGEL
- Jean-Claude CASANOVA a donné procuration à Louis SCHWEITZER
- Catherine MAYEUR-JAOUEN a donné procuration à Florence HAEGEL
- Laurence PARISOT a donné procuration à Renaud DEHOUSSE
- Mme LEVEQUE donne procuration à Renaud DEHOUSSE

I. AVIS SUR LA PROPOSITION DE BUDGET 2014 DE L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE PARIS

a) Exposé

Frédéric MION prie de bien vouloir excuser l'effet de répétition des éléments de budget qui ont déjà été présentés lors de la Commission des finances. Il explique que ce budget s'inscrit dans un contexte plus contraint que le précédent, car Sciences Po est arrivé à un palier de son développement, alors que le soutien de l'État a cessé de croître. Frédéric MION ajoute que les perspectives pluriannuelles font également apparaître des tendances préoccupantes et obligent l'institut à ajuster son modèle économique. Dans ce contexte, trois axes sont envisagés :

- l'accroissement des ressources sur lesquelles l'institut a une capacité d'action : les ressources propres, passées cette année à 56,4 % des ressources totales. Un point spécifique sera fait sur les leviers de développement de la formation continue,
- la maîtrise des dépenses, en particulier celle de la masse salariale, qui augmente de 4,1 % cette année, après une augmentation de l'ordre de 10 % en 2013. Cette maîtrise concerne également les coûts d'infrastructure et les coûts de subvention, notamment ceux des activités déficitaires, ainsi que la limitation de l'investissement au renouvellement des équipements ou à des opérations destinées à favoriser l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite,
- la redéfinition du modèle économique : un travail est engagé et sera présenté au cours du prochain semestre.

Frédéric MION présente ensuite les ambitions soutenues dans le budget pour que Sciences Po développe son rôle dans le paysage français de l'enseignement supérieur et conforte sa place d'université de recherche dans le monde :

- poursuivre l'ouverture sociale et l'accroissement de l'effort en matière de bourse et de redistribution sociale, avec 9 millions d'euros dédiés à cet effort en 2014, dont 7,5 millions d'euros sur fonds propres, soit une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 16,5 % depuis 5 ans,
- maintenir l'investissement dans l'enseignement par le soutien dans la dépense associée,
- confirmer le dynamisme de la recherche financée, accompagner la croissance de la faculté permanente et continuer à investir dans les recrutements ciblés,
- atteindre l'objectif de 1,8 million de charge annuelle d'endettement de Sciences Po, fixé par le Conseil d'administration.

Au chapitre des méthodes adoptées pour parvenir à ces objectifs, Frédéric MION évoque la transparence, avec des documents qui présentent les choses de la façon la plus claire possible, afin de

permettre aux instances de jouer pleinement leur rôle. Il revient ensuite sur l'ajustement des droits d'inscription, qui a été révisé et sera limité à la stricte prise en compte de l'inflation prévue pour 2014, inscrite au projet de loi de finances. Frédéric MION précise avoir noté que cette mesure ne rencontrait pas l'adhésion de la communauté, notamment celle des représentants étudiants, mais il explique que le budget présenté ce matin a été ajusté en fonction de cette mesure nouvelle.

Renaud DEHOUSSE propose de poursuivre la présentation détaillée et cède la parole à Charline AVENEL.

Charline AVENEL aborde le nouveau contrat quinquennal signé avec l'état, qui s'inscrit dans un contexte contraint. Ce contrat laisse peu d'espoir concernant la question de la subvention, mais permet davantage d'ouverture sur la question des postes. Elle ajoute que Sciences Po entre dans une phase de ralentissement de son développement.

Au niveau des ressources, la dotation globalisée de fonctionnement est stabilisée à 64,4 millions d'euros et les ressources propres sont établies à 56,4 %. Par conséquent, les dépenses de l'institution sont plus contraintes et devraient progresser de 2,8 % après une croissance de plus de 6 % en 2013. Charline AVENEL présente l'évolution des ressources sur le long terme. Ces ressources représenteraient 161,1 millions d'euros en 2014, soit +4 %, contre une croissance de l'ordre de 5,8 % en moyenne pour les 5 dernières années. Elle précise que les ressources de Sciences Po ont été multipliées par trois, avec une dotation de l'État qui n'a cessé de croître sur la période. Cependant, la part relative a sensiblement diminué, parallèlement à la croissance des ressources propres de l'institution. Ces ressources propres ont été multipliées par cinq entre 2000 et 2014. Une stabilisation du soutien de l'État est observée pour 2014. La croissance des ressources de l'institut est de 3 %, avec un ressort principal de croissance sur la formation continue incluse dans les prestations de service, qui progressent de 11 % en 2014.

Les ressources publiques devraient progresser de 0,4 %, pour deux raisons : l'inscription en base du rétablissement des comptes publics connu en 2013. L'institut repart donc d'un niveau inférieur de subvention, comme l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur. Des discussions ont été engagées avec le ministère afin de minorer la mise en réserve appliquée à l'institut. Ces discussions devraient conduire à une légère réévaluation à la hausse.

Les ressources propres devraient atteindre 91 millions d'euros, en progression de 6,9 % pour 2014. Trois types de ressources propres sont observés : les partenariats, les prestations de service et les droits des usagers.

Concernant les partenariats, Charline AVENEL indique que la nomenclature et la présentation ont évolué pour conformer les appellations au dynamisme des ressources. Ces ressources ne sont donc plus considérées comme des financements institutionnels. Les ressources ont été distinguées entre celles relevant d'une logique d'appel à projets (financements locaux sur projets nationaux et européens) et celles relevant d'une logique de levée de fonds (institutionnels, entreprises, particuliers). Ces ressources de partenariat devraient s'élever à 23,6 millions d'euros en 2014, en croissance de + 4,9 %.

Parmi ces ressources,

- les financements locaux devraient souffrir d'une légère baisse inscrite au budget. Cependant, il est espéré que les discussions menées actuellement avec les collectivités locales permettront de relever le niveau,
- le financement des projets nationaux connaît une croissance dynamique de 14 %, qui s'explique par la montée en puissance des financements obtenus dans le cadre des investissements d'avenir,
- les financements sur projets européens se stabilisent à 3 millions d'euros. Charline AVENEL précise que ces ressources ont connu une dynamique très forte ces dernières années,
- la partie levée de fonds devrait s'établir à 10,8 millions, soit une augmentation de 3,7 %.
- les fonds institutionnels étrangers montrent une baisse liée à l'obtention d'un financement très élevé en 2013,

- les ressources provenant des entreprises devraient rester stables, avec un retrait pour la taxe d'apprentissage, lié à la légère décroissance de part collectée auprès des entreprises. Les effectifs étudiants en apprentissage de Sciences Po sont stabilisés,
- le mécénat des particuliers connaît une hausse de 400 000 euros, soit +3,7 %. Cette anticipation est fondée sur le lancement d'une nouvelle campagne de levée de fonds et de projets mis en avant auprès des donateurs (Moocs, ou projets de développement immobilier)

[Concernant les prestations,] la formation continue accroît sa rentabilité et devrait s'établir à 13 millions d'euros, soit une progression de +13 %. La formation continue représenterait 14,3 % des ressources en 2014. Cette augmentation est adossée à la perspective d'un développement du chiffre d'affaires international, au recours plus important à la pédagogie numérique et à une meilleure organisation entre Paris et les campus de région. La marge sur coût complet progresse en tendance depuis plusieurs années.

Concernant les ressources en provenance des usagers, elles devraient progresser de 3,6 millions d'euros, soit +7,5 %. Ces ressources recouvrent le produit des droits de scolarité et les frais d'admission. La croissance du produit des droits est de 1,3 %. Au total, la croissance issue des produits de droits de scolarité représente +2,65 millions d'euros, avec :

- 1,4 million lié au remplacement des promotions de barème unique par des barèmes différenciés,
- 1 million lié à l'augmentation des effectifs,
- 0,3 million, lié à l'augmentation de 1,3 % en moyenne pondérée des tarifs.

Le produit des droits stabilise sa part dans les ressources propres et devrait s'établir à 49,6 % en 2014 contre 49,9 % en 2013. La progression est différenciée en fonction des tranches de revenus, avec +1,3 % en moyenne pondérée, égale au montant de l'inflation prévu au PLF 2014. Charline AVENEL précise que la progression a été imputée de manière progressive, en fonction des revenus. Elle ajoute que l'ajustement prévu ne concerne ni les boursiers, ni les plus bas revenus de la grille.

Les produits financiers seraient de 1,6 million, en léger retrait de 110 000 euros par rapport à 2013.

Le poids total de l'institut est d'environ 180 millions en 2014, auxquels s'ajoutent les ressources directes ainsi que les financements du ministère pour les personnels qu'il rémunère et pour les personnels du CNRS.

Au chapitre des dépenses, la progression est de 5,1 millions d'euros, soit +3,1 % entre 2013 et 2014. Après avoir connu une croissance dynamique de l'ordre de 5,8 % par an sur les cinq dernières années, l'institut infléchit sa tendance. Les dépenses de personnel sont de +4,1 %. L'évolution est plus limitée que les années précédentes et ces dépenses devraient s'établir à 75,2 millions d'euros. Charline AVENEL indique que l'objectif de plus grande maîtrise tient compte de plusieurs effets :

- un effet mécanique, lié à l'accord d'entreprise du 29 mars 2000 et de ses avenants, qui font progresser la masse salariale de 750 000 euros,
- l'effet de 2013, qui a un impact de 780 000 euros sur 2014,
- une enveloppe destinée au remplacement de certains postes existants, de 960 000 euros.

Charline AVENEL précise que l'institut va entrer dans une phase plus restrictive de création et de remplacement des emplois. Elle indique ensuite que les dépenses de vacation pédagogique devraient augmenter de 1,3 million, soit +6,8 %, et s'établir à 20,1 millions d'euros. Les principales évolutions concernent :

- la formation initiale, avec + 550 000 euros, liés à la montée en puissance des effectifs étudiants dans les campus hors de Paris et à l'augmentation générale des étudiants des différentes promotions,
- des programmes spécifiques, qui justifient une dépense de 400 000 euros supplémentaires sur les vacances,
- une progression dynamique des vacances liées à la formation continue, avec +9,8 %, soit 300 000 euros, qui sont à rapprocher de la croissance du chiffre d'affaires de + 13 %.

Les ressources documentaires sont établies à 1,6 millions d'euros, en augmentation de 4 %, adossée à une stabilisation des acquisitions de livres et à une progression des téléchargements de documents numériques, avec une poursuite de la hausse déjà entreprise lors des années précédentes.

Les crédits établis aux bourses et à l'aide sociale portent sur 9,5 millions d'euros, soit +5 %. Charline AVENEL précise qu'il s'agit de l'une des priorités du budget 2014, avec un effort d'ouverture sociale. Appliquée depuis 2013, cette mesure a un impact sur 2014, par sa montée en puissance, qui vise à généraliser le paiement du différentiel entre le complément versé par l'État et le barème de Sciences Po. À cela s'ajoute la création à Sciences Po de deux échelons supplémentaires de bourse : un échelon zéro bis et un échelon 7, avec une dépense de 75 % du montant de la bourse payée par le CROUS et complétée par Sciences Po.

Les dépenses de locaux devraient représenter 17,6 millions d'euros, en hausse de 2,5 %. Cela stabilise la part de ces dépenses à 11 %. Au 31 décembre 2014, l'institut aura 27 locations et mises à dispositions, 5 propriétés, 32 implantations et un total d'implantation dans les campus de région de 17,2 millions d'euros. Charline AVENEL indique que ce poste est bien maîtrisé du fait d'une politique active de renégociation des baux.

Les dépenses de fonctionnement devraient progresser de 1 million d'euros, soit + 5,2 %, avec une croissance des rémunérations de service sur le développement de la formation continue et le développement des nouveaux programmes exécutifs au sein de PSIA et du MPA. Charline AVENEL explique que la moitié de la croissance 2014 des missions et réceptions est liée à des projets sur fonds affectés. Dans le domaine informatique, la croissance porte essentiellement sur les fonds affectés, principalement pour soutenir la montée en puissance de DIME-SHS. L'acquisition de tablettes, consubstantielle au projet, est financée par des ressources issues des investissements d'avenir.

Charline AVENEL présente ensuite les investissements, qui augmentent de près de 1,8 million en 2014. Ils s'établissent à 7 millions d'euros. L'essentiel porte sur le campus de Nancy, sur les travaux du campus de Paris, notamment la création d'ascenseurs au 27, rue Saint-Guillaume et sur les investissements informatiques, qui représentent plus d'un tiers des investissements.

Les subventions essuient un retrait de 200 000 euros, soit -10,3 % et les charges financières reviennent à un niveau tendanciel, avec la fin des provisionnements URSSAF. Le résultat 2014 devrait s'établir à 1,8 million d'euros, conforme à l'objectif d'équilibre de la charge de remboursement annuel des présents contractés pour les acquisitions immobilières, fixé par le Conseil d'administration. Le résultat représente 1,1 % de l'ensemble du budget de Sciences Po. L'atteinte de ce niveau est une mesure de bonne gestion, qui permettra de reconstituer les capitaux propres de l'institut. Charline AVENEL ajoute que cet exercice budgétaire relance le développement des ressources propres et maîtrise mieux les dépenses, notamment les dépenses de masse salariale. Ces éléments seront avancés auprès de l'État au printemps.

b) Questions et observations

Renaud DEHOUSSE remercie Charline AVENEL.

Daniel MUGERIN (qui n'a pas pu participer à la Commission des finances) observe la baisse des contributions des collectivités locales pour l'ensemble des campus régionaux, à l'exception du campus de Reims. Il demande si cette baisse appelle une explication, puis s'enquiert des mesures prises par l'institut si cette baisse se poursuit. Daniel MUGERIN rappelle que Sciences Po a prévu d'augmenter ses effectifs de façon constante dans les prochaines années.

Paul BERNARDET revient sur l'augmentation des frais d'inscription, qui a provoqué la mobilisation des étudiants, réunis en Assemblée générale. Les étudiants ont recueilli plus de 2000 signatures pour une lettre ouverte au directeur de l'institut. Paul BERNARDET estime que les justifications de cette

augmentation sont mauvaises. Il remarque que tous les budgets ne sont pas indexés sur l'inflation et explique que le barème est gelé, ce qui fait que certains étudiants paieront davantage de frais d'inscription en passant dans la tranche supérieure sans que leur revenu réel augmente. Il ajoute que les aides sociales n'ont pas été indexées sur l'inflation. Pour Paul BERNARDET, l'argument de la direction est de nature rhétorique, car le taux d'inflation prévu de 1,3 % ne correspond pas à grand-chose dans le budget : la tranche supérieure est de +1,4 %, celle du dessous est de + 1,5 %. Il lui semble que l'objectif est ici de faire jouer un effet de levier, puisqu'une grande partie des étudiants se situe dans ces tranches supérieures, qui correspondent au montant le plus élevé de frais d'inscription. Paul BERNARDET observe que ces frais d'inscription sont trop élevés pour tout le monde, y compris ceux des dernières tranches, notamment pour les étudiants étrangers, qui proviennent de foyers fiscaux situés hors de l'espace économique européen, qui payent automatiquement les frais maximum, quel que soit le revenu des parents. Pour Paul BERNARDET, cette augmentation ne semble pas « absolument nécessaire » pour la survie de Sciences Po. Il observe que l'excédent de 1,8 million d'euros, quand bien même, l'augmentation structurelle, c'est-à-dire sans cette augmentation des frais d'inscription, permet de rapporter, comme cela a été rapporté, 2,4 millions d'euros, à elle seule, de plus, issus des frais d'inscription. Il revient ensuite sur la condition imposée par la fondation et estime dommage que la condition des étudiants ne soit pas retenue comme le principe à partir duquel le budget est construit. Paul BERNARDET ajoute que cet engagement de ne pas augmenter les frais d'inscription avait été pris par Frédéric MILLION. Il observe que si la part des frais d'inscription diminue dans les ressources propres de l'institut, elle augmente d'environ 0,6 point dans les ressources totales. Les étudiants sont également défavorables à cette augmentation pour ses conséquences : Paul BERNARDET considère que la volonté d'ouverture sociale de l'institut est un mensonge, dans la mesure où le budget de l'établissement repose à 28 % sur les frais d'inscription. Cela va contre la démocratisation, dans la mesure où le budget repose finalement sur une structure sociale d'étudiants issus de familles favorisées. Paul BERNARDET remarque que si l'institut avait, dans le futur, la même structure sociale que les universités ou que la population française, l'établissement serait en faillite. Il dénonce donc une fuite en avant, qui impliquera la poursuite de l'augmentation des frais d'inscription pour compenser le manque à gagner de la démocratisation progressive de Sciences Po. Paul BERNARDET observe en outre que l'augmentation des frais d'inscription a largement dépassé l'inflation, avec +60 % en 5 ans. À son sens, cette augmentation provoque également le désengagement de l'État, avec une substitution parfaite du manque à gagner de l'engagement de l'État par tête et de l'augmentation des frais d'inscription, soit 35 millions d'euros de plus de budget par an. Cette augmentation agit contre l'autonomie des étudiants. Paul BERNARDET rappelle que le montant moyen des frais d'inscription en 2008 était de 3358 euros. Il est aujourd'hui de 6300 euros. Cette situation est d'autant moins supportable que de plus en plus d'étudiants assument seuls la charge de leurs frais d'inscription. Paul BERNARDET évoque des cas de parents qui refusent d'aider leur enfant pour des raisons liées au choix d'orientation sexuelle ou au choix de diplôme, ainsi que des cas de parents qui ne peuvent tout simplement pas payer, car ils ont d'autres enfants dans l'enseignement supérieur. Les étudiants dans ces situations doivent alors se salarier ou s'endetter. Paul BERNARDET s'étonne que l'institut choisisse de poursuivre l'augmentation des frais d'inscription pour ces étudiants tout en refusant à la Commission de suivi social d'exonérer les étudiants factuellement indépendants de leurs parents.

François HEILBRONN s'étonne de la position de l'UNEF, qui n'a pas reconnu la baisse des droits de scolarité des étudiants de ces deux dernières années. Il remarque que ces droits d'inscription n'ont pas été augmentés en 2012 et en 2013, malgré des inflations de 2 % et de 1,3 %. François HEILBRONN se réjouit que la Commission de Sciences Po indexe les droits de scolarité sur l'évolution de l'inflation. Cela lui paraît relever d'une gestion saine. Il rappelle que les enseignants vacataires n'ont pas été augmentés depuis plus d'une décennie. François HEILBRONN observe au passage que les élus étudiants s'intéressent peu aux rémunérations de leurs enseignants, mobilisés et motivés, qui ont accepté de voir leur rémunération en euro constant baisser durant ces dernières années. Pour François HEILBRONN, il est difficile d'envisager une augmentation des prestations des vacataires qui suivrait l'inflation, du fait du désengagement de l'État. Il espère que l'institut pourra parvenir à une gestion articulée sur l'augmentation des droits de scolarité et sur l'augmentation des prestations vacataires à hauteur de l'inflation. François HEILBRONN remarque ensuite que les dons des particuliers ont chuté à 780 000 euros en 2012, avant de reprendre en 2013 sans pour autant rattraper le niveau de 2010/2011.

Il explique que cette chute n'est pas liée au seul contexte économique, mais est afférente aux nombreuses attaques auxquelles a été soumis Sciences Po au cours des années 2012/2013. Il lui semble difficile de collecter de l'argent dans ce contexte d'attaques de presse. François HEILBRONN considère que les objectifs de ce budget en matière de mécénat ne sont pas suffisamment ambitieux. Il rappelle que les deux principaux postes de ressources – les aides de l'État et les contributions des étudiants – ne pourront pas progresser. Il est donc nécessaire de trouver d'autres ressources, telles que le mécénat des particuliers et des entreprises.

Catherine BLANC remercie la direction des finances pour la présentation des documents, la clarté et les compléments d'information apportés. Elle remarque que le budget est relativement équilibré, mais interpelle le directeur sur sa volonté de « développer l'humain ». Catherine BLANC se demande comment il sera possible d'investir sur l'humain en contraignant la masse salariale, et corrélativement, le plafond d'emploi. Elle se réjouit ensuite que les qualifications et les compétences soient rémunérées à leur juste valeur, mais s'interroge sur les éléments de masse salariale présentés en p. 55. Catherine BLANC s'interroge également sur les prestations de service, notamment les éléments relatifs aux honoraires de la partie juridique. Elle rappelle que chacun a connaissance des difficultés posées par les aspects de contentieux sur l'emprunt, mais se demande si certaines personnalités siégeant au Conseil d'administration n'auraient pas pu apporter leur aide sur les questions d'emprunt et d'ordre bancaire. Elle demande si cette question de compétence nouvelle est inscrite dans la rénovation des statuts. Catherine BLANC aborde ensuite les campus en région et demande des précisions sur l'amélioration de la qualité de vie du campus de Nancy. Elle s'étonne que l'accessibilité puisse être financée alors que les bâtiments n'appartiennent pas à l'institut. Elle rappelle que cette charge incombe au propriétaire.

Frédéric MION revient sur la question de Daniel MUGERIN à propos des contributions des collectivités territoriales et explique que ce qui est présenté dans le projet de budget 2014 est en stabilité par rapport aux perspectives d'exécution de 2013. Il n'y a donc pas de décroissance. Frédéric MION observe qu'il y a une décroissance par rapport à 2012. Le chiffre présenté en 2014 est volontairement prudent, et ne tient pas compte des discussions en cours avec plusieurs collectivités. Par rapport à ces discussions, l'institut a bon espoir de voir la part du budget exécutif 2014 être supérieure au prévisionnel. De façon plus générale, Frédéric MION explique que le développement des campus en région doit être lié à la contribution des collectivités territoriales. Il ajoute que l'ensemble des campus subit une réalité de contrainte forte sur les finances locales, liée à des transferts de responsabilité, sans transferts des crédits correspondants. Le dialogue actuellement mené avec les collectivités tend à conforter le soutien aux campus. Revenant sur les travaux du campus de Nancy, Frédéric MION explique que le gros des travaux est supporté par les collectivités.

Charline AVENEL précise que l'intégralité des travaux relatifs à la mise en accessibilité a été supportée par le propriétaire. Sciences Po a convenu de partager l'investissement relatif à la bibliothèque avec les collectivités locales. Charline AVENEL précise qu'il n'y a pas de règle en matière d'investissement à ce niveau.

Frédéric MION revient sur les perspectives d'augmentation des campus et explique que cette perspective est valable en masse, mais pas individuellement, campus par campus. Il observe que les campus de Poitiers et de Dijon ont atteint leur effectif maximum. L'augmentation des effectifs sera plus substantielle pour le campus de Reims. Frédéric MION revient ensuite sur la question des frais d'inscription. Il rappelle que les arguments des étudiants ont été présentés de manière écrite dans le cadre d'une lettre ouverte. Frédéric MION indique que le modèle économique de Sciences Po a été construit sur le fait que les étudiants contribuent au financement de leur scolarité, à hauteur de leur capacité contributive. Cette contribution ne doit pas s'éroder du fait de l'inflation et il est nécessaire de prévoir une stabilisation en euros constants. Il explique que cette stabilisation n'a pas été possible pour les années 2012 et 2013, mais qu'il est de bonne gestion de la mettre en œuvre pour l'année qui vient. S'agissant des conséquences, Frédéric MION laisse à l'Unef la responsabilité de son analyse, mais note une forme d'aveuglement sélectif à considérer que le mécanisme mis en œuvre à Sciences Po entraîne le désengagement de l'État. Il fait observer que l'État se désengage de manière générale du financement de l'enseignement supérieur, tendanciellement. Il n'est donc pas exact de présenter ce désengagement

comme la conséquence de la mise en œuvre d'un système de droits. Frédéric MION revient sur l'intervention de François HEILBRONN et reconnaît que l'institut ne rattrape pas l'inflation des deux années écoulées. À propos de la rémunération des vacataires de Sciences Po, il reconnaît qu'il n'y a pas d'augmentation proposée. Il ajoute qu'un travail de comparaison a été entrepris sur la rémunération d'une heure de vacation à Sciences Po et dans d'autres établissements supérieurs. Outre le fait que ce que prévoit Sciences Po est bien supérieur à ce qui est prévu par les textes, l'heure de cours reste relativement bien rémunérée. Frédéric MION propose de revenir sur ce point à l'occasion d'un prochain Conseil de direction. Revenant sur les questions d'indexation, Frédéric MION se dit prêt à réfléchir à un système dans lequel les seuils figurant au barème font l'objet d'une indexation, bien que cela pose d'importants problèmes de modélisation. Concernant les dépenses d'aides sociales, il explique que l'institut s'est calé sur les mécanismes d'indexation du CROUS, qui voient d'une année sur l'autre le montant des bourses évoluer. Frédéric MION remarque en outre que l'État prend en compte des situations sociales de manière évolutive à travers la création des nouveaux échelons de bourse, sur lesquels Sciences Po a décidé de s'aligner. Concernant la diminution des dons des particuliers, Frédéric MION abonde dans le sens des propos de François HEILBRONN sur les raisons de cette diminution, afférentes à la crise institutionnelle traversée par Sciences Po en 2012. L'effet d'image est néfaste et durable, et justifie le fait que l'institut n'ait pas souhaité pécher par excès d'optimisme dans le budget prévisionnel. Il a semblé plus juste de présenter des objectifs modérés tout en espérant les dépasser. Frédéric MION explique qu'une nouvelle campagne de levée de fonds sera lancée à la rentrée de janvier et que l'institut est conscient des efforts qu'il doit mener en la matière. Revenant sur les remarques de Catherine BLANC sur la possibilité de soutenir le développement humain de l'institution avec un accroissement de la masse salariale de 4,1 %, Frédéric MION observe qu'il s'agit d'un montant sans équivalent dans tous les établissements publics de l'État et dans les entreprises privées. Ce montant laisse donc des marges de manœuvre. S'agissant du montant des rémunérations réservées aux équipes de direction de Sciences Po, qui font l'objet d'une augmentation en 2014, Frédéric MION remarque que cette augmentation est liée au renforcement des effectifs de la direction, qui était une nécessité. Frédéric MION rappelle les critiques émises par la Cour des comptes et précise que le montant moyen des rémunérations rapporté aux membres de la direction est de 10 % inférieur à ce qu'il était en 2010. Concernant les prestations de service et les honoraires juridiques, Frédéric MION rappelle que le rôle du Conseil d'administration n'est pas de suppléer l'administration de Sciences Po pour instruire certaines décisions. Il lui semble malvenu de critiquer la compétence des membres du Conseil d'administration sur ce point et ajoute que l'institut doit reprendre en main un certain nombre de sujets, qui appellent des renforts, sur le plan juridique comme sur d'autres. Frédéric MION précise qu'il n'appartient pas à un membre du Conseil d'administration de défendre Sciences Po au contentieux, quand bien même ce membre du Conseil serait avocat. Cela le placerait par ailleurs dans une situation de conflit d'intérêts. Frédéric MION ajoute que dans le cadre de la réforme des statuts, l'institut souhaite faire en sorte que le Conseil d'administration apporte ses compétences dans les grands domaines qui intéressent la vie de Sciences Po.

Renaud DEHOUSSE remercie Frédéric MION, puis note qu'un groupe de travail va porter sur la question du statut des enseignants vacataires. Il déclare qu'une intervention sur ce sujet pourra avoir lieu en Conseil de direction.

Pierre BORNAND rappelle avoir, l'an passé, à l'occasion du vote du budget 2013, pointé les limites de ce budget dans un contexte de limitation de la dotation de l'État et de baisses des subventions des collectivités. À cette occasion, Pierre BORNAND rappelle avoir demandé quelle serait la solution pour le budget 2014. À ses questions, il lui a été répondu « *qu'il n'avait rien compris, que le mécénat des entreprises augmenterait, que la formation continue dégagerait des marges exceptionnelles et qu'il n'y avait aucune hausse des frais d'inscription à prévoir.* » Pierre BORNAND rappelle que ces questions budgétaires ont été posées à Frédéric MION au moment de son audition, qui en réponse a témoigné d'engagements fermes et renouvelés devant les étudiants. Pierre BORNAND ironise « *tout va bien madame la marquise* » et indique que lors du dernier Conseil de direction, le directeur de Sciences Po a annoncé sa volonté de revenir sur la hausse des 3 % prévus, qui devait rapporter un peu plus de 600 000 euros à l'IEP. Le directeur a ensuite proposé une hausse de 1,3 point dans toutes les tranches de frais d'inscription pour prendre en compte l'inflation. Pierre BORNAND ajoute que selon l'examen du

budget, cette augmentation devrait rapporter 300 000 euros. Pierre BORNAND estime que cette hausse est tout aussi insatisfaisante et injustifiée que la hausse de 3 % proposée auparavant. À son sens, les efforts de réduction de dépenses n'ont pas été faits, ce qui a conduit la direction à faire porter les coûts supplémentaires sur les étudiants. Pierre BORNAND constate que certaines mesures du budget 2014 auraient été à même d'éviter cette augmentation de 300 000 euros supportée par les étudiants :

- l'augmentation de 200 000 euros bruts par an du salaire de Frédéric MION, soit 8 % d'augmentation,
- l'augmentation de 70 000 euros bruts, par an, de l'enveloppe allouée aux fonctions de direction au sein du collège universitaire et des écoles, soit 18 % d'augmentation,
- l'augmentation de 240 000 euros brut, par an, de l'enveloppe allouée aux cadres dirigeants, y compris la création de nouveaux postes, dont celui de Charline AVENEL, chargée de « rationaliser les dépenses », soit 18 % d'augmentation,
- l'augmentation d'un peu moins de 500 000 euros des frais de mission occasionnés par les voyages et déplacements d'études réalisés en France et à l'étranger, soit une augmentation de près de 11 %.

Pierre BORNAND remarque que par comparaison,

- le budget alloué aux vacataires étudiants recule de 7 %,
- le montant affecté aux bourses augmente « péniblement » de 5 %,
- les salaires des personnels administratifs et académiques augmentent de 4 %.

Il ajoute que seul le gel des dépenses liées aux personnels dirigeants de Sciences Po aurait permis d'économiser ces 300 000 euros. Pierre BORNAND comprend que la période actuelle est difficile, avec une dotation de l'État qui stagne, des subventions qui baissent et un mécénat rendu plus difficile par la crise, mais il incite fermement Sciences Po à réduire ses coûts de structure avant d'augmenter les droits de scolarité payés par les étudiants. Il estime que le gel du budget alloué aux dirigeants de l'institution aurait été un geste bienvenu par la communauté étudiante. Pierre BORNAND précise n'avoir « aucun souci » vis-à-vis de l'indexation des frais de scolarité sur l'inflation, mais il remarque que les salaires ne sont pas indexés sur l'inflation. Il remercie ensuite la direction financière pour la communication des éléments, même s'il en déplore le délai (vendredi soir, pour lundi matin), qu'il qualifie de nettement insuffisant pour examiner un budget de 300 pages.

François-Antoine MARIANI juge l'intervention de Pierre BORNAND surprenante. À propos du gel des dépenses de la direction et pour avoir travaillé sans directeur des services généraux et de l'immobilier, sans directeur de la communication, François-Antoine MARIANI rappelle que les sommes ont surtout été dédiées à la création des postes. Il ajoute que de nombreux services de Sciences Po sont très contents d'avoir un directeur aujourd'hui. François-Antoine MARIANI revient ensuite sur l'idée d'une phase plus restrictive, avec une masse salariale contrôlée et remarque que certains services de Sciences Po, tels que les appariteurs, le planning et d'autres encore, sont confrontés à des difficultés de fonctionnement du fait d'un manque de moyens humains. Il souhaite savoir comment l'institut va entrer dans cette phase restrictive tout en assurant le fonctionnement normal de ces services. François-Antoine MARIANI déplore ensuite que les étudiants n'évoquent jamais les efforts consentis par l'institut en matière sociale.

Vincent MARTIGNY souscrit aux propos de François HEILBRONN sur l'effort réalisé par les enseignants vacataires vis-à-vis de l'absence d'augmentation de leur rémunération. Il demande si l'augmentation de l'enveloppe allouée aux enseignants vacataires implique une augmentation du nombre d'enseignants vacataires et évoque la circulaire de 1987, qui doit être appliquée plus fermement que cela n'avait été le cas l'an passé. Vincent MARTIGNY souhaite savoir comment cette circulaire va être appliquée pour les enseignants de langue. Il ajoute qu'une séance du Conseil de direction pourra être dédiée à la question de la rémunération des enseignants. Il évoque des écarts entre les cours électifs et les tarifs des conférences de méthode. De façon plus générale, Vincent MARTIGNY souhaite avoir davantage de détails sur les objectifs de la formation continue, qui lui semblent difficilement atteignables.

Olivier BORRAZ s'associe aux remerciements adressés à la direction des finances vis-à-vis des documents présentés, qui participent des efforts demandés en matière de rigueur et de transparence de la gestion financière. Il loue également l'effort d'assainissement mis en place au niveau de la gestion des dépenses et salue l'effort de réduction et de rationalisation des dépenses. Il remarque ensuite, comme Vincent MARTIGNY, que les objectifs de la formation continue sont très ambitieux. Il souhaite que le document présenté en Comité d'Entreprise sur l'atteinte des objectifs de la formation continue soit présenté en Conseil lorsqu'il aura été repris. Il croit savoir que cela doit s'appuyer sur la faculté permanente de Sciences Po. Olivier BORRAZ remarque ensuite qu'outre la révision du modèle économique, c'est aussi la révision du modèle organisationnel qui doit être engagée. Il lui semble qu'en l'état actuel des choses, ce modèle est onéreux et que des économies sont possibles. Olivier BORRAZ pense notamment à l'organisation des laboratoires de recherche qui peut être améliorée.

Josselin MARC revient sur la note spécifique aux droits d'inscription et remarque qu'il est spécifié en p.2 que « les élèves en situation de handicap sont totalement exonérés de droits de scolarité. » Josselin MARC informe qu'il est cette année nécessaire de faire reconnaître une incapacité supérieure ou égale à 80 % pour bénéficier de cette exonération de frais d'inscription. Il s'interroge sur les raisons qui justifient ce durcissement de la règle, d'autant que certaines rubriques « non forcément prioritaires » du budget augmentent de façon significative.

François HEILBRONN revient sur l'intervention d'Oliver BORRAZ et objecte que depuis quatre ou cinq ans, la direction financière de Sciences Po a présenté un budget avec un niveau de détail et d'information conforme à celui qui vient d'être présenté. Les documents se sont améliorés d'année en année. Il ne lui semble pas que ce budget présente d'importants changements en termes de précision, de transparence et d'information par rapport aux précédents. Il félicite ensuite le travail de la direction financière.

Frédéric MION témoigne son étonnement vis-à-vis de l'intervention de Pierre BORNAND, puis dit avoir noté que celui-ci n'a pas pu prendre pleinement connaissance des documents compte tenu des délais de diffusion. Il lui fait observer que le chapitre du budget dédié aux rémunérations des membres de l'équipe de direction n'a pas été modifié. Il informe ensuite que sa rémunération personnelle n'augmentera pas l'année prochaine de 200 000 euros, et n'augmentera d'ailleurs pas du tout. Si un effet d'année pleine est susceptible de jouer (Frédéric MION rappelle être arrivé au mois d'avril dernier), sa rémunération sera égale à celle de 2013. De façon plus générale, il rappelle que plusieurs emplois de direction étaient vacants lors de son arrivée à Sciences Po et n'ont donc pas été pris en compte dans les perspectives d'exécution du budget 2013 : les postes de directeur de la communication, de directeur des services généraux et de l'immobilier et le nouveau poste [de secrétaire générale] sont perçus par tous comme une nécessité. Frédéric MION revient ensuite sur l'intervention de François-Antoine MARIANI et explique que la vigilance vis-à-vis de l'évolution de la masse salariale n'interdit pas de réfléchir à des modalités d'organisation qui répondent aux missions de l'institut, de prendre en compte les services en sous-effectifs par rapport à leur masse de travail et d'ajuster les décisions d'emplois en conséquence. S'agissant des questions relatives à la tenue des objectifs en matière de formation continue, Frédéric MION rappelle qu'un plan a été élaboré par Nicolas PEJOUT. Ce plan a fait l'objet d'une présentation en CE et des ajustements sont en cours. Il propose que l'examen de ce plan soit inscrit à l'ordre du jour d'un prochain Conseil de direction.

Concernant les vacataires, Charline AVENEL explique que l'augmentation de leur nombre est proportionnelle à la montée en puissance des effectifs étudiants. Elle ajoute que les critères de 1987, qui fixent à 96 heures de vacation, entraînent une mobilisation supplémentaire de vacataires lorsque le niveau est substantiellement dépassé. Cela induit un effet d'augmentation du nombre de professeurs (notamment pour les langues). Dans son ensemble, l'institut a une augmentation du nombre d'enseignants vacataires proportionnelle au nombre d'étudiants.

François HEILBRONN observe que dans certains cas, l'institut ne pourra pas indéfiniment augmenter le nombre d'enseignants vacataires, notamment pour des questions d'occupation des locaux. Il se demande s'il ne serait pas possible de recruter d'enseignants de type *Teaching fellow*, qui pourraient

avoir une charge de cours supérieure (de 196 heures, par exemple) afin de décharger un certain nombre d'enseignements.

Charline AVENEL déclare qu'un dialogue a été initié avec [les enseignants vacataires], mais qu'il n'est pas envisagé, à ce stade, des recrutements de postes actuels.

Renaud DEHOUSSE observe que la remarque de François HEILBRONN est intéressante, mais qu'elle dépasse le cadre de la discussion budgétaire. Il propose d'y revenir dans le cadre du groupe de travail sur les enseignants.

Frédéric MION reprend les questions qui lui ont été adressées, notamment celle d'Olivier BORRAZ sur le modèle organisationnel, et explique que la révision de ce modèle est en effet nécessaire. Frédéric MION dit ensuite être preneur de toute suggestion ou proposition en matière d'organisation des centres de recherche. En réponse aux interrogations de Josselin MARC sur les élèves en situation de handicap, Frédéric MION cède la parole à Myriam DUBOIS-MONKACHI.

Myriam DUBOIS-MONKACHI observe que la règle (référée à la loi du 11 février 2005) n'a pas été modifiée. Elle ajoute qu'un système d'équivalence de prise en compte du handicap va être mis en œuvre pour les étudiants étrangers. Myriam DUBOIS-MONKACHI explique qu'en matière de handicap, l'institut ne se contente pas d'exonérer les étudiants et met en place une politique d'accompagnement. Ainsi, une partie des vacations étudiantes inscrites au budget concerne les étudiants qui accompagnent les personnes en situation de handicap. Il ne s'agit donc pas d'un durcissement de la règle, mais de précisions apportées aux étudiants qui souhaitent avoir des informations complètes sur les modalités de remboursement et d'exonération. Elle précise que les étudiants qui ne remplissent pas les critères de handicap peuvent le cas échéant passer en Commission de suivi social.

Renaud DEHOUSSE rappelle qu'un groupe de travail sur le suivi social aura lieu cette semaine.

Samuel LE JOYEUX revient sur l'idée, émise par Frédéric MION, qu'à travers la présente procédure, le Conseil peut jouer pleinement son rôle. Il objecte qu'il n'y a aucune visibilité entre le Conseil de direction et le Conseil d'administration : les membres du Conseil de direction ignorent ce qui a été dit lors du Conseil d'administration et ignorent si le Conseil d'administration est au courant de ce qui a été dit lors de la Commission. Pour Samuel LE JOYEUX, les membres du Conseil de direction n'ont pas les moyens de remplir leur rôle. Il observe ensuite des problèmes de visibilité sur la présentation de ce budget sur un certain nombre de projets financés par Sciences Po et sur les orientations à moyen terme et à long terme. Il évoque également « des perspectives inquiétantes », qui n'ont pas été précisées. Il lui semble donc assez complexe de demander de l'argent supplémentaire aux étudiants. Samuel LE JOYEUX précise que la Commission des finances n'a pas pu réfléchir à la politique budgétaire et s'est contentée d'éclaircir des points ou de demander des modifications sur les frais d'inscription, qui apparaissent comme une variable d'ajustement.

Raphaëlle REMY-LELEU souhaite que le Conseil de direction soit saisi des orientations et des stratégies budgétaires, notamment relatives aux salaires des vacataires, autrement qu'une fois dans l'année, pour avis consultatif. Revenant sur les critiques de François-Antoine MARIANI, Raphaëlle REMY-LELEU objecte que les élus étudiants abordent les aspects positifs de l'aide sociale, mais que leur rôle n'est pas de s'en contenter. Elle remercie ensuite Pierre BORNAND d'avoir rappelé que les salaires, en France, ne sont pas dans leur majorité indexés sur l'inflation, de la même manière que les bourses du CROUS, qui doit rattraper des décennies d'inflation. Raphaëlle REMY-LELEU explique que les élus étudiants ne vont pas se satisfaire d'une politique d'aide sociale qui ne fait qu'acter la structure budgétaire d'une institution qui repose entre autres sur le financement des étudiants, notamment ceux issus des familles les plus aisées, ou celles des familles situées hors de l'UE. Au-delà de cet aspect, elle estime que la politique d'aide sociale reste insuffisante et parfois « de mauvaise foi ». Raphaëlle REMY-LELEU observe que la prise en compte de l'autonomie n'est jamais actée alors que les élus étudiants la demandent depuis plus de 8 ans. Elle revient sur la mesure d'équité, qui n'a pas été

appliquée à des étudiants du campus de Poitiers, alors que des engagements ont été pris. Raphaëlle REMY-LELEU déplore que l'institut ne soit pas capable d'expliquer aux campus le fonctionnement des bourses. Elle revient ensuite sur un paragraphe du document qui indique que « *l'ensemble des étudiants issus de la zone économique européenne ont le droit à une prise par Sciences Po* » et s'interroge sur ce qui est évoqué : elle demande si cela concerne le complément de bourse ou des bourses du CROUS, auxquels les étudiants ont accès au bout de deux ans. Elle revient ensuite sur les boursiers CROUS et assimilés et observe un différentiel de 348 étudiants entre les chiffres extraits des documents du CROUS et les chiffres avancés par la direction. Raphaëlle REMY-LELEU dit ne pas comprendre que l'on puisse se prévaloir d'une institution qui privilégie la diversité culturelle et sociale, tout en faisant payer le maximum de frais d'inscription. Elle souhaite également que les bourses BOUTMY soient discutées, notamment leurs critères, jugés insuffisants et opaques, et vis-à-vis desquels aucun représentant du Conseil ne participe à l'affectation. S'agissant des questions de politique budgétaire, Raphaëlle REMY-LELEU s'associe aux propos de Samuel LE JOYEUX sur les orientations politiques. Elle remarque que l'institut ne va pas demander aux membres du Conseil d'administration de facturer des heures pour leur expertise, mais leur demande juste de faire « leur boulot d' élu ». Raphaëlle REMY-LELEU précise que ce qu'elle a pu en voir, ce n'est pas toujours le cas. De la même manière, les élus du Conseil de direction ne vont pas créditer des ECTS en finances publiques ou en rhétorique pour leur participation au Conseil d'administration de la FNSP) : « *Je me permettrai un commentaire sur le sujet que vous m'avez demandé de regarder, M. le président. Elle cite ensuite les propos Michel PEBEREAU (procès-verbal du 21 mai 2013 du Conseil* ». Elle observe que le sujet en question est celui de l'emprunt toxique. Il a donc été demandé à Michel PEBEREAU de l'étudier, en vertu de ses compétences spécifiques. Raphaëlle REMY-LELEU trouve affligeant que Michel PEBEREAU, compte tenu de son ancien niveau de responsabilité à Sciences Po, découvre et s'étonne d'un emprunt toxique contracté par l'institution. À son sens, cela pose question sur l'implication des Conseils vis-à-vis de la politique budgétaire.

Pierre BORNAND rappelle que l'objet de son propos était d'affirmer que l'institut a les moyens d'aller chercher 300 000 euros ailleurs que dans la poche des étudiants. Il ajoute que si la hausse des frais d'inscription avait été justifiée par des projets structurants pour l'institution, les élus les auraient pris en considération. En l'occurrence, aucun projet structurant ne justifie cette hausse de 300 000 euros. Pierre BORNAND indique que le but de son propos n'était pas de stigmatiser telle ou telle personne, mais de rappeler que l'institut peut rationaliser la masse salariale pour faire des économies autrement que sur le dos des étudiants.

Renaud DEHOUSSE propose de passer au vote.

c) *Vote*

Le Conseil de direction prononce un avis favorable sur la proposition de budget 2014 de l'institut des Sciences Politiques de Paris, par 15 voix pour, 8 voix contre et 2 abstentions.

II. POINT D'INFORMATION SUR LA REFORME DES STATUTS

a) *Exposé*

Frédéric MION explique aux élus qu'ils vont recevoir trois séries de documents : les textes actuels applicables à Sciences Po, les propositions de réforme de statut issues du Comité de révision des statuts, les propositions de la direction. Les élus sont invités à prendre connaissance de ces textes au cours des semaines qui viennent. Une séance exceptionnelle du Conseil de direction au mois de janvier permettra de débattre de ces documents. Frédéric MION présente de manière succincte la proposition de la direction.

Il rappelle que les statuts de Sciences Po sont issus de 1945, date de la nationalisation de l'école des Sciences Politiques. Deux personnes morales ont été créées : la fondation nationale des Sciences

Politiques, fondation de droit privé dont la mission est d'assurer la gestion administrative et financière de l'institut des Sciences Politiques de Paris, qui est un établissement d'enseignement supérieur de statut public. Ces statuts ont permis un développement de Sciences Po en garantissant son autonomie tout en assurant son insertion dans les services publics de l'enseignement et de la recherche. Frédéric MION précise qu'au dossier figure l'organigramme institutionnel des statuts actuels de Sciences Po. Il rappelle ensuite qu'au cours de la récente période, les statuts de Sciences Po ont fait apparaître des limites :

- sur les rôles du Conseil de direction et de la fondation, qui manquent de clarté et ne sont pas nécessairement adaptés à la réalité de Sciences Po
- sur les missions du Conseil de direction et de la fondation, qui appellent un effort de clarification et de précision.

Frédéric MION ajoute que la crise institutionnelle de 2012 a révélé des faiblesses plus spécifiques, relatives aux conditions de dialogue des deux instances de direction, notamment lors de la désignation du directeur-administrateur. Cette crise a également fait apparaître la nécessité d'introduire des règles de bonne gouvernance dans l'institution, ainsi que la nécessité, pour l'État d'être mieux informé de ce qui se passe dans l'institut. Frédéric MION ajoute que la composition de la Commission paritaire pourrait être révisée afin d'intégrer les catégories de personnel directement impliquées dans les délibérations qui sont les leurs, notamment les salariés de Sciences Po. Par ailleurs, les missions de cette Commission doivent être utilement précisées. Enfin, Frédéric MION déclare que la recherche, qui fait actuellement l'objet d'une gouvernance éclatée et difficilement lisible, appelle un travail de réarchitecture. Au chapitre de la méthode, Frédéric MION rappelle qu'un Comité de réflexion a été mis en place avant l'été. Les conclusions ont été remises à la fin du mois d'octobre. Il évoque les principes consensuels définis par le Comité.

Le modèle dual de Sciences Po appelle des clarifications, notamment pour ce qui concerne la FNSP, dont la nécessité d'indépendance est reconnue. Pour le Comité, la FNSP doit plus clairement se recentrer sur les grandes orientations stratégiques de l'établissement ainsi que sur les questions de gestion administrative et financière et sur les missions de surveillance. Dans ce cadre, un resserrement du nombre de membres du Conseil d'administration a été souhaité, ainsi que la prévision du maintien du rôle prépondérant des administrateurs indépendants, tout en ouvrant le Conseil d'administration à des catégories de parties prenantes, à commencer par les étudiants. Il a également été envisagé l'accroissement au Conseil d'administration de la faculté permanente de Sciences Po, très peu représentée jusqu'à présent.

S'agissant de l'IEP, le Comité souhaite élargir le rôle de l'IEP aux questions de recherche et de ressources documentaires, qui relevaient plutôt des compétences de la FNSP. Pour ce qui concerne la nomination du directeur de l'IEP et de l'administrateur de la FNSP, le Comité convient d'inventer les modalités d'un dialogue entre les deux Conseils. Deux solutions ont été proposées sans remporter le suffrage : la première donnant la prépondérance au Conseil d'administration, la seconde renvoyant aux pouvoirs publics le soin de choisir entre deux noms distincts. Une troisième voie doit donc être trouvée.

Concernant le rôle de la Commission paritaire, le Comité s'est accordé sur la nécessité de préciser ses compétences en matière de vie étudiante et de formation.

De la même manière, le Comité s'est accordé sur la nécessité de trouver une structure de gouvernance simplifiée dans le domaine de la recherche, afin de prendre en considération l'ensemble des questions liées à la direction de la Science. Enfin, le Comité s'est prononcé sur l'introduction de règles de bonne gouvernance et de bon fonctionnement des différentes instances.

Frédéric MION revient sur le Conseil d'administration de la fondation, dont le nombre de membres est appelé à diminuer. Il rappelle que les membres extérieurs sont répartis en trois grands groupes de compétences en trois tiers : les affaires publiques, l'économique et le social, l'enseignement supérieur

et la recherche. Le Comité de réflexion a proposé la suppression de toutes les autres personnalités qualifiées. Frédéric MION dit avoir souhaité aller un peu moins loin que cette proposition, en maintenant la présence es qualité de représentants de la haute administration ainsi que des représentants du monde syndical et du monde patronal. Compte tenu de leur maintien, Frédéric MION souhaite ajouter des élus dans les différentes catégories de personnel qui font l'objet d'élection, de façon à garantir un équilibre et propose : 3 élus étudiants, 3 élus enseignants et 3 élus membres du personnel. Il ajoute que des principes de bonne gouvernance sont proposés en matière de mutation du nombre de mandats. Ces principes sont relatifs au caractère désintéressé de la gestion. Il ajoute qu'un déontologue va entrer dans l'organisation et que des règles ont été prévues pour favoriser la parité homme femme. Il est également prévu la présence d'un représentant de l'État. Ce représentant n'aura pas voix délibérative, mais pourra s'exprimer au cours des réunions du Conseil d'administration et aura accès à tous les documents qui y sont présentés.

Concernant le Conseil de direction, le Comité propose de le qualifier désormais de Conseil de l'IEP et non plus Conseil de direction, afin d'éviter toute confusion avec les notions de Comité exécutif et de Comité de direction. Frédéric MION ajoute que la parité entre le nombre d'étudiants élus et le nombre d'enseignants élus a également été visée. Il est proposé que sur les 9 enseignants élus, 5 proviennent des enseignants vacataires et 4 soient issus de la faculté permanente de Sciences Po. S'agissant des élus étudiants, il est proposé d'introduire un étudiant doctorant sur les 9 étudiants élus. Il est également proposé d'adjoindre un représentant supplémentaire des salariés et de créer un poste de vice-président salarié. Enfin, Frédéric MION souhaite que le CNRS soit représenté au Conseil de l'IEP et non plus au Conseil d'administration de la FNSP. Il souhaite également que les collectivités territoriales, directement impliquées dans la vie de l'institution soient présentes au Conseil de l'IEP. Il ajoute que des règles de bonne gouvernance sont proposées, avec une durée limitée des mandats et des renouvellements non illimités dans le temps. Par ailleurs, Frédéric MION explique que le ministère a fait part de son souhait d'examiner les dérogations. Il rappelle que la règle appliquée par la juridiction administrative est de s'assurer que les dérogations prévues aux textes généraux sont proportionnées et justifiées par la situation spécifique de l'établissement. Le ministère de la Recherche et de l'Enseignement supérieur travaille sur ce point.

Concernant la Commission paritaire, le Comité propose de la renommer en Conseil de la vie étudiante et de la formation. Il propose d'accroître son effectif en introduisant deux représentants des salariés de la FNSP. Une place plus importante serait également réservée aux enseignants permanents. Outre ses compétences habituelles, la Commission serait compétente en matière disciplinaire à l'égard des étudiants.

S'agissant de la gouvernance de la recherche, la proposition est de rassembler les différentes compétences dans une seule instance : un Conseil scientifique qui engloberait les attributions dites de l'article 7 et celles de l'actuel Conseil scientifique de l'IEP, afin de créer une instance unifiée et compétente sur l'ensemble de la politique de recherche de l'établissement. La composition de ce Conseil s'inspirera de celle du bureau scientifique actuel. La nouvelle instance comptera une quarantaine de membres, soit moins que le nombre théorique des membres actuels du Conseil de l'article 7. Pour ce qui concerne des aspects de carrière des différentes catégories de personnel, le Conseil scientifique sera amené à délibérer de façon restreinte.

Charline AVENEL présente la composition du Conseil de direction proposée. Elle rappelle que les membres internes comptent 8 enseignants dont 5 vacataires, un enseignant IEP et deux enseignants issus des universités. Le nouveau projet porte cette composition à 9 enseignants : 5 enseignants vacataires et 4 enseignants permanents. Le nombre de représentants salariés passerait de 3 à 4, et le nombre de représentants étudiants passerait à 8 plus un étudiant doctorant. Les membres extérieurs, actuellement 4 membres de droits – le président de la FNSP, le DGAFP, le président du Conseil régional d'Île-de-France et le président des anciens élèves – passeraient à 5 : le président de la FNSP, le représentant du CNRS, le président du Conseil scientifique, le représentant de la Communauté d'université, le représentant du maire de Paris ou un membre du Conseil de Paris. Les 6 membres désignés par les membres élus et de droit – le président de l'université, le représentant des organisations

patronales, le représentant des organisations salariales et trois membres proposés par le Conseil d'administration – passeraient à 5 membres désignés par les membres élus et de droit : le président de l'université, le représentant d'une collectivité locale de campus de région et 3 membres proposés par le directeur, issus de l'enseignement supérieur et de la recherche, des affaires publiques et du monde économique et social. Au total, la composition du Conseil passerait de 19 membres internes à 22 membres internes et de 10 membres extérieurs à 10 membres extérieurs, pour un total de 32 membres dans le projet contre 29 actuellement.

Renaud DEHOUSSE remercie Frédéric MION pour sa présentation et invite les membres du Conseil à examiner les propositions. Il déclare que le Conseil se réunira le 20 janvier en séance exceptionnelle sur ces questions importantes pour l'avenir de l'institution. Renaud DEHOUSSE rappelle que ce projet doit à terme déboucher sur une proposition des deux Conseils et d'une prise de contact avec le gouvernement. Il précise que le point de départ de cette réforme concerne des modifications à apporter au décret de 1985.

b) Questions et observations

Maxime BUREAU revient sur les modalités de vote et demande si la procédure va s'articuler sur un examen du CD et du CA, d'une consultation du gouvernement, puis d'un retour vers le CD et le CA.

Renaud DEHOUSSE explique que cela dépend de ce qu'il y aura dans le texte du gouvernement. Il rappelle que le texte majeur est le décret de 1985. Le Conseil de direction ne peut statuer sur quoi que ce soit avant que ce texte n'ait été modifié. Si ce texte doit prévoir la possibilité, pour le Conseil de direction, d'adopter un certain nombre de règles, le Conseil examinera de façon approfondie les modifications à adopter. Renaud DEHOUSSE explique que dans un premier temps, une prise de position globale doit avoir lieu sur l'ensemble du texte proposé.

Paul BERNARDET revient sur l'organigramme et observe qu'il manque la présidence de la Commission paritaire. Il ajoute que l'aspect d'indépendance était une condition posée au début des débats du Comité. Il précise également qu'il n'est pas attaché à voir une FNSP indépendante. Revenant sur le débat du 20 janvier, Paul BERNARDET demande s'il y aura un vote.

Renaud DEHOUSSE acquiesce.

Frédéric MION précise qu'il y aura consultation du Conseil de direction sur le projet de réforme tel qu'il est articulé.

Renaud DEHOUSSE ajoute qu'à l'occasion de ce débat, des prises de position interviendront sur les aspects de la réforme. La communication qui sera faite tiendra compte de ces prises de position.

Frédéric MION indique que par souci de clarté, l'organigramme actuel exact faisant apparaître la co-présidence de la Commission paritaire et la proposition qu'il retient du Conseil de direction seront transmis aux membres du Conseil.

III. APPROBATION DU CALENDRIER DES ELECTIONS SYNDICALES ETUDIANTES

a) Exposé

Renaud DEHOUSSE indique que les membres du Conseil ont reçu la liste des opérations qui auront lieu du 16 décembre 2013 au 6 février 2014. Il rappelle que cette liste a fait l'objet d'un vote unanime de la Commission paritaire.

b) Questions et observations

François HEILBRONN estime que le mode de scrutin actuel, avec un vote en présence physique des étudiants sur leurs campus respectifs et un bulletin physique, empêche un grand nombre d'étudiants d'être présenté par les instances dirigeantes de Sciences Po. François HEILBRONN rappelle que les étudiants de 3^e année sont à l'étranger tandis que les étudiants en stage ou en campus ne peuvent pas voter. Il souhaiterait savoir quand l'institut passera au vote électronique, pour les étudiants comme pour les enseignants, qui lui semble beaucoup plus démocratique. Il remarque que ce mécanisme s'est révélé plus efficace pour les anciens élèves de Sciences Po, mais aussi plus économique et écologique pour l'institut.

Renaud DEHOUSSE remarque que les membres du Conseil auront à intervenir sur ce genre de propositions lors de la réforme des statuts.

Paul BERNARDET déclare que le vote électronique n'est pas plus économique, mais est au contraire extrêmement onéreux, du fait de la nécessité de se doter d'un logiciel sécurisé. Il indique que des élections professionnelles ont été annulées il y a quelques mois dans une entreprise du Finistère parce que le site n'était pas suffisamment sécurisé. Paul BERNARDET précise que cela coûte plusieurs centaines de milliers d'euros. Il ajoute que le moteur de la participation repose sur l'activité, le jour même des élections. Paul BERNARDET reconnaît un intérêt pour les étudiants de 3^e année, ainsi que pour les étudiants en stage ou en césure. Il observe que ce vote électronique a posé un véritable problème lors de l'élection du bureau des élèves il y a deux ans, car des étudiants se sont promenés avec leurs ordinateurs et ont fait signer des étudiants internationaux qui ne connaissaient pas grand-chose aux listes. Les élections ont dû être annulées.

Pierre BORNAND demande dans quelle salle se dérouleront les élections étudiantes. Il demande si des avancées ont eu lieu sur l'idée d'organiser ces élections ailleurs qu'au 13, rue de l'université.

Julien PALOMO annonce que les élections sont pour l'heure maintenues au 13, rue de l'université. Il ajoute que la seule alternative serait d'immobiliser les locaux de la bibliothèque rue Saint-Guillaume pendant deux jours, ce qui aurait un impact sur les usagers et les équipes de la bibliothèque. Le changement ne sera donc pas mis en œuvre cette année.

Renaud DEHOUSSE demande si les membres du Conseil souhaitent procéder à un vote sur le calendrier des élections.

À défaut de vote, le texte est adopté par consensus.

IV. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2013

Renaud DEHOUSSE invite les membres du Conseil à communiquer leurs observations par écrit à Delphine GROUES.

Raphaëlle REMY-LELEU signale qu'elle aura des corrections à apporter.

Le procès-verbal provisoire de la séance du 18 novembre 2013 est adopté, sous réserve des modifications apportées par les élus.

V. ÉCHANGES D'INFORMATION SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Vincent MARTIGNY informe que le Conseil du 24 février aura lieu pendant les vacances universitaires de Sciences Po. Il remarque ensuite que le Conseil compte rarement 29 membres, voire rarement plus de 20 membres. Les représentants élus sont quasiment toujours présents tandis que les représentants nommés sont quasiment toujours absents. Vincent MARTIGNY s'inquiète du maintien, dans la réforme des statuts, d'un nombre très élevé de personnes nommées. Il rappelle que le groupe de travail chargé de réfléchir à la réforme des statuts souhaitait baisser le nombre de personnes nommées pour des

raisons pragmatiques de participation. Vincent MARTIGNY estime que ce Conseil ne peut normalement fonctionner avec autant de procurations. Il remarque que les représentants des collectivités territoriales n'ont ni le temps, ni l'intérêt de venir en Conseil. Vincent MARTIGNY évoque ensuite la présentation du Conseil de direction sur le site internet de Sciences Po. Il lui semble que les Conseils, ainsi que leurs membres, ne sont pas bien représentés sur le site internet. Dans un souci de transparence, Vincent MARTIGNY souhaiterait une présentation plus complète des Conseils, avec photos et contact. Il souhaite que les membres du bureau aient une adresse internet dédiée, afin que leurs successeurs aient accès à ce qu'ils ont fait.

Daniel MUGERIN souscrit à la proposition de Vincent MARTIGNY. Il ajoute que lors de l'audition des représentants de l'AERS du mois de novembre, les enseignants ont été interrogés sur la façon dont ils avaient pu être mis en relation pour consulter les enseignants de Sciences Po. Les enseignants ont été obligés de reconnaître qu'ils n'avaient pas eu suffisamment de temps pour consulter leur base et que les modalités pratiques de l'intervention étaient impossibles, puisque les enseignants ne disposent pas de listing à jour des membres de la faculté permanente et des équipes de vacataires. Sur la base de la proposition de Vincent MARTIGNY, Daniel MUGERIN souhaite que chacun puisse disposer de ces informations. Il rappelle avoir abordé ce point lors du premier Conseil consécutif à l'élection de Frédéric MION à la direction de Sciences Po. Daniel MUGERIN demande ensuite que soit envisagée l'élaboration de règlements de fonctionnement des Conseils et que les enseignants, qui ne disposent pas d'une salle de réunion, puissent disposer d'une permanence électronique, qui leur permettra d'être contactés et de contacter leurs électeurs.

Raphaëlle REMY-LELEU revient sur le projet des grandes orientations de l'établissement, qui souligne la volonté d'accorder plus d'importance aux lectures. Cette volonté a par ailleurs été réaffirmée par la directrice de la scolarité. Raphaëlle REMY-LELEU remarque que sur le site internet de Sciences Po, dans la partie admission des conventions CEP, se trouve une lettre adressée aux proviseurs de lycées partenaires, en date du 12 novembre 2013. Cette lettre mentionne : « *cette année nous vous proposons de compléter le travail fourni dans le cadre de la revue de presse par la lecture obligatoire d'un ouvrage relatif à la thématique choisie par le candidat, l'objectif étant d'aider vos formateurs à donner aux élèves le goût de la lecture et de l'approfondissement.* » Pour Raphaëlle REMY-LELEU, cela équivaut à une modification des conditions d'admission par la voie des conventions CEP sans que cela ait été évoqué par information, consultation, et soumis au vote. Raphaëlle REMY-LELEU dit être choquée que l'on puisse modifier les conditions d'admission sans en référer à personne. Elle demande des explications claires sur ce point, au nom de l'ensemble des élus de l'UNEF.

Frédéric MION n'est pas certain que l'on puisse y voir une modification des conditions d'admission. Il ajoute que l'idée est d'inciter les responsables de Lycée, dans la phase d'admissibilité, à introduire les éléments d'un ouvrage dans l'ensemble des documents qui font l'objet des travaux des élèves pour l'organisation du dossier de presse. Les responsables des lycées seront revus à la rentrée et ce point fera l'objet de discussions approfondies avec eux. Frédéric MION précise que si la procédure d'admission est réformée, il appartiendra au Conseil d'en décider.

Raphaëlle REMY-LELEU observe qu'il s'agit d'une lecture obligatoire, ce qui représente une lecture supplémentaire. Il ne s'agit pas d'une incitation.

Paul BERNARDET ajoute qu'un avancement du calendrier de plusieurs semaines est également proposé. Il évoque la date du 19 décembre pour les étudiants de l'académie de Nouvelle-Calédonie. Paul BERNARDET estime également que cette modification doit être abandonnée dans la mesure où les Conseils n'ont pas statué sur la question.

Delphine GROUES indique que Françoise MELONIO a répondu aux questions posées par la Commission paritaire, la semaine passée, sur ce livre. Elle encourage les élus étudiants à lire le procès-verbal lorsqu'il sera mis en ligne. Elle ajoute que la proposition porte sur les tables d'admissibilité, l'admissibilité étant déléguée aux lycées. Sciences Po ne modifie donc pas ses conditions d'admission.

Paul BERNARDET objecte que les conditions de la phase d'admissibilité figurent dans le règlement d'admission. Il affirme que la réponse de Françoise MELONIO est insatisfaisante.

Raphaëlle REMY-LELEU ajoute que si la phase d'admissibilité est la participation des élèves aux groupes de préparation aux concours d'entrée ou au passage par la convention CEP, les critères de la revue de presse sont dépendants de Sciences Po. Le point en question est bien un critère de la revue de presse, de par sa nature obligatoire.

Renaud DEHOUSSE estime n'être pas suffisamment informé. Il remercie les élus étudiants d'avoir attiré l'attention des membres du Conseil sur ce point, qui devra être examiné par le bureau, a proposé que celui-ci se réunisse rapidement.

Daniel MUGERIN revient sur les liens de l'institut avec l'Afrique du Sud et aborde le décès de Nelson MANDELA. Il souhaite que le Conseil de direction s'associe au deuil et adresse un message de condoléances à l'ambassade sud-africaine en France et au gouvernement sud-africain. Daniel MUGERIN profite de ce point pour revenir sur les candidatures présentées au titre de docteur honoris causa et s'enquiert du calendrier d'organisation de la cérémonie.

Frédéric MION indique que pour les deux docteurs issus de la communauté scientifique, la cérémonie de remise devrait avoir lieu dans le courant du premier trimestre. Pour Desmond TUTU, la cérémonie aura lieu aux alentours du mois de juin. Une date est en cours de recherche.

Catherine BLANC rapporte avoir été questionnée par des salariés de l'OFCE sur le remplacement du responsable de l'OFCE. Elle demande des précisions sur la procédure de renouvellement et souhaite savoir si le poste a été ouvert aux candidatures et sur quels critères.

Frédéric MION rappelle que selon les statuts, il appartient au président de la fondation nationale des Sciences Politiques de proposer le nom du président de l'OFCE auprès du ministre, qui le nomme.

Renaud DEHOUSSE revient sur la proposition de Daniel MUGERIN quant à la manifestation de l'émotion de l'institut vis-à-vis du décès de Nelson MANDELA. Renaud DEHOUSSE indique pouvoir avoir des positions très différentes sur cette proposition et estime qu'elle doit être faite à la condition d'une demande très forte de la communauté.

Daniel MUGERIN demande à Renaud DEHOUSSE s'il suggère un vote. Il rappelle que 53 chefs d'État se déplaceront en Afrique du Sud.

Renaud DEHOUSSE estime qu'il est utile de débattre avant de voter.

François HEILBRONN n'est pas opposé à cette reconnaissance, sur le principe. Mais il lui semble qu'il faudrait trouver un lien entre la communauté de Sciences Po et la manifestation de soutien à la mémoire Nelson MANDELA.

Renaud DEHOUSSE propose de laisser au directeur de l'institut le soin de traduire l'émotion de Sciences Po vis-à-vis de ce décès.

La séance est levée à 10 h 56.